



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Jeudi 11 Janvier 2024

**SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
Délibération n°17/2024**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	02 Janvier 2024
Date d'affichage	02 Janvier 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	44
Nombre de Délégués en exercice	44
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	37
Nombre de Procurations	05

L'an deux mil vingt-quatre, le onze-janvier à 14h00, les membres du Conseil Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de ROULLOURS 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASIN Dirk, BENOIST Bernard, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, COURTEILLE Jacques, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, LETELLIER Nadine, MAINCENT Lyliane, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ANDREU SABATER Marc, BAZIN Lucien, BRISON – VALOGNES Coraline, DEBROIZE Pascal, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, FAUDET Olivier.

Procurations

- de Monsieur ANDREU SABATER à Monsieur DROULLON Joël
- de Madame BRISON-VALOGNES Coraline à Monsieur RAVENEL Georges
- de Monsieur BAZIN Lucien à Madame DESMOTTES Nicole
- de Monsieur DEBROIZE Pascal à Monsieur RUAULT Jean-Claude
- de Monsieur ENGUEHARD Samuel à Monsieur JUS Eric

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Le Syndicat a créé par délibération de ce jour une régie dotée de la seule autonomie financière, pour la gestion du service d'assainissement non collectif

En tant que régie dotée de la seule autonomie financière, conformément aux dispositions des articles L. 2221-14 et R 2221-3 du CGCT, la régie est administrée sous l'autorité du président et du comité syndical, par un conseil d'exploitation et son président ainsi qu'un directeur.

Conformément à ses statuts, adoptés par les mêmes délibérations du comité syndical, la régie est dotée d'un conseil d'exploitation composé de 9 membres du comité syndicat.

Il revient au comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L 2221-14 du CGCT, de désigner les membres du conseil d'exploitation de la régie sur proposition du Président ;

Conformément à l'article R. 2221-4 du CGCT, les statuts adoptés ce jour précisent les modalités de fonctionnement du conseil d'exploitation ainsi que la durée du mandat de ces membres et leur mode de renouvellement ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L. 2221-14 et R. 2221-3 à 8

Après délibération, les délégués syndicaux à l'**unanimité des présents** désignent les neuf membres du conseil d'exploitation de la régie d'assainissement non collectif suivants :

- Monsieur Francis HERMON (Président),
- Monsieur Joël DROULLON (1^{er} Vice – Président)
- Monsieur Alain DUFLOT (2nd Vice – Président)
- Monsieur Frédéric BROGNIART (3^{ème} Vice – Président)
- Monsieur Jean-Marc LAFOSSE
- Madame Nicole DESMOTTES
- Monsieur Patrick GOSSMANN
- Monsieur Eric JUS
- Monsieur Dirk BAZYN

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Sous-préfecture de Vire
Le **Le PRESIDENT**
du **Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS**,

16 JAN. 2024

Reçu le



HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication
Le